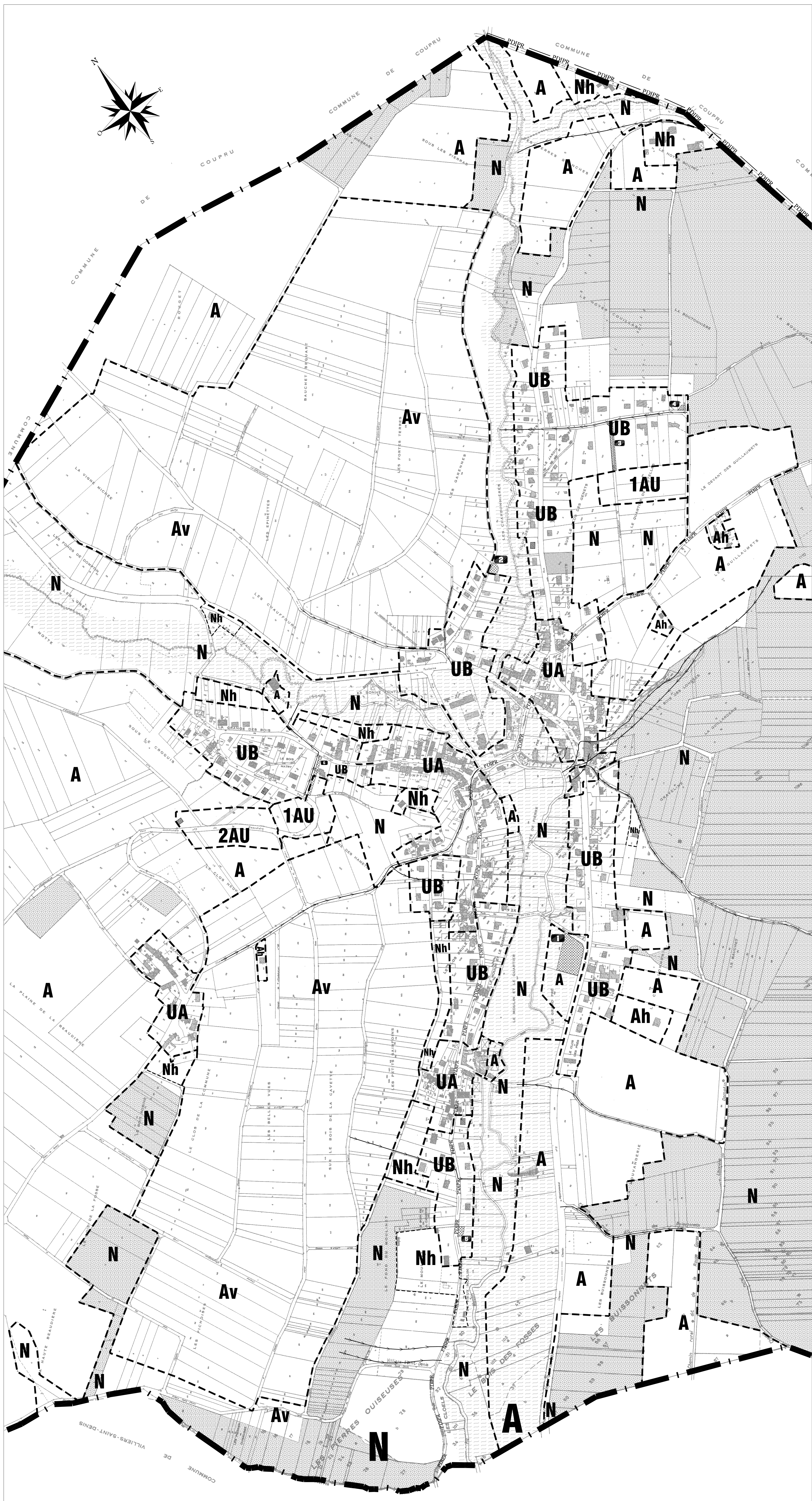




Les zones urbaines sont des zones urbanisées dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. Il convient de distinguer deux zones urbaines distinctes :

- la **zone UA** : Zone urbaine à dominante d'habitat englobant les secteurs où la densité de constructions anciennes est importante (*NB* : l'ensemble de la zone UA est identifié comme secteur à protéger pour des motifs d'ordre culturels et historiques et sur lequel est instauré le permis de démolir) ;
- la **zone UB** : Zone urbaine à dominante d'habitat récent ou mixte, où la densité de construction actuelle est moindre.

Les zones à urbaniser sont des zones non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future. Il convient de distinguer :

- Des **zones 1AU** d'extension de l'habitat à court et moyen termes ;
- Une **zone 2AU**, réserves foncières permettant des extensions de l'habitat à long terme sous réserve d'une mise à niveau des réseaux et d'une procédure de modification/révision du P.L.U.

Les **zones A** sont destinées à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisés. On y distingue un **secteur Ah** destiné à permettre la réalisation de bâtiments annexes à proximité de habitations isolées en zone A.

La **zone N** correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels. On y distingue un **secteur Nh** destiné à permettre en zone N la réalisation de bâtiments annexes à proximité de habitations.

Légende :

N° :	Objet :	Superficie :	Bénéficiaire :
1	Création d'une aire de stationnement	2 300 m²	Commune de Domptin
2	Création d'une aire de retournement	270 m²	Commune de Domptin
3	Acquisition et élargissement à 6 m du chemin d'Association Foncière	575 m²	Commune de Domptin
4	Création d'une aire de retournement	90 m²	Commune de Domptin
5	Création d'une aire de retournement et installations de relevage pour l'assainissement	175 m²	Commune de Domptin
6	Acquisition pour entretien d'un fossé d'évacuation d'eaux pluviales	300 m²	Commune de Domptin
	Risques connus : inondation		
	Risques connus : axes d'écoulements torrentiels ou de coulées de boue		
	E.B.C. (article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme)		
	Sentiers inscrits au PDIPR		

Commune de Domptin (02)

Plan Local d'Urbanisme

Zonage (pièce graphique du règlement) : Parties agglomérées

échelle : 1 / 2 000
Document n°4-2b

"Vu pour être annexé à la délibération du

Cachet de la Mairie et Signature du Maire :

approuvant le Plan Local d'Urbanisme"



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr